

Compte rendu de Conseil municipal du 22 février 2016

PRESENTS en début de séance: PIQUET André, NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, DEME Anne-Laure, METAYER Nicolas, BATRIN Christelle, DREAN Claudine EMEREAU Patrice, LE BRETON Bernard, DENISET Evelyne, ISSERT Cécile, COEFFEC Yves.

Présent arrivé en cours de séance : BUSSON David, 22h00 lors du compte rendu commission culture sport loisirs jeunesse.

ABSENT excusé: TIGEOT Fabien.

Date de convocation : 15 février 2016

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 18 janvier 2016 à l'unanimité des membres présents.

Compte administratif 2015

7. BUDGET Commune : Approbation du compte administratif

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2015 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	-463 589.75€
Recettes de fonctionnement =	528 152.80€
Dépenses d'investissement réalisées =	-383 524.50€
Recettes d'investissement réalisées =	320 428.88€

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le compte administratif 2015 du budget commune.

8. BUDGET assainissement : Approbation du compte administratif

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2015 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	-43 563.48€
Recettes de fonctionnement =	44 279.79€
Dépenses d'investissement réalisées =	72 416.74€
Recettes d'investissement réalisées =	31 476.90€

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le compte administratif 2015 du budget assainissement.

9. BUDGET transport scolaire : Approbation du compte administratif

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,

Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2015 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	-12 094.87€
Recettes de fonctionnement =	12 094.87€
Dépenses d'investissement réalisées =	0€
Recettes d'investissement réalisées =	13 479.00€

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le compte administratif 2015 du budget transports scolaires.

10. BUDGET lotissement de Chabannes : Approbation du compte administratif

Considérant que M. André PIQUET, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Bernard NOBLET premier Adjoint pour le vote du compte administratif,
Monsieur le 1er adjoint propose aux membres du conseil d'approuver les comptes 2015 ci-dessous conformes à la comptabilité du receveur :

Dépenses de fonctionnement =	-427 790.39€
Recettes de fonctionnement =	483 658.79€
Dépenses d'investissement réalisées =	- 571 236.89€
Recettes d'investissement réalisées =	345 100.57€

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le compte administratif 2015 du budget lotissement de Chabannes.

11 . BUDGET Commune: Approbation du compte de gestion du receveur

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

12 . BUDGET Assainissement : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

13 . BUDGET transports scolaires : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

14 . BUDGET lotissement de Chabannes : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

15. Travaux enfouissement de réseau

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil valident le programme de travaux présenté par le SDEM concernant l'effacement des réseaux tel que détaillé ci-dessous et autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions auprès de SDEM concernant ces opérations.

- Renforcement du réseau Basse Tension Rue St Gildas

Coût des travaux = 31000€ HT

Coût à charge commune = 0€

- Effacement des réseaux basse tension Rue des Tilleuls

Coût des travaux = 34100€ HT

Coût à charge commune = 11935€ Net (sans récupération de tva)

- Effacement des réseaux Telecom Rue des Tilleuls

Coût des travaux = 5100€ HT

Coût à charge commune = 6120€ TTC (1120€ TVA récupérable par la commune)

- Effacement des réseaux éclairage public Rue des Tilleuls

Coût des travaux = 11100€ HT

Coût à charge commune = 7770€ TTC (2220€ TVA récupérable par la commune)

Borne de recharge pour véhicule électrique

Monsieur le maire fait part d'une proposition du SDEM pour installer une borne de recharge pour véhicule électrique sur la commune de BOHAL. La commune de St marcel vient d'en implanter une, rue de la Bouie.

L'installation coûte 12 000€, cette année elle bénéficie d'un financement très intéressant avec les CEE avec un reste à charge pour la commune de 1200€. Cette borne peut accueillir 2 véhicules et nécessite un temps de recharge de minimum 1h30.

Un badge sans contact est nécessaire pour effectuer une recharge. Les cartes bancaires sans contact sont également compatibles.

Les membres du Conseil sont favorable à l'installation d'une borne sur le territoire de la commune, reste à déterminer l'implantation. En effet l'aire de covoiturage pourrait être un emplacement logique mais n'est pas propriété de la commune. M. METAYER va prendre des informations supplémentaires sur le fonctionnement des bornes et le présentera en conseil lors de la prochaine séance.

Point budget 2016

Recettes :

Les bases des recettes fiscales ont été transmises par les services de l'ETAT, un produit supplémentaire de 5000€ est attendu par l'augmentation des bases. Monsieur le Maire au vu des contraintes budgétaires pesant sur la commune propose d'effectuer des simulations d'augmentation d'impôts de 2-3% sur 2016. Celle-ci sera soumise au vote du budget à la prochaine séance.

Dépenses d'investissement programmées sur 2016:

- Terrain multisports : 46 000€ HT avec subvention possible du conseil départemental et de LEADER
- Entrée de bourg : 60 000€ HT avec subvention possible du conseil départemental et de la région
- Enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications : rue des tilleuls et rue du dernier sou avec un reste à charge de 25825€
- Matériel pour services techniques : taille haie, tronçonneuse,
- Matériel : vidéoprojecteur et appareil photo
- Borne électrique de recharge voiture : 1200€ de reste à charge sur les 12000€ de cout de l'installation

Compte rendu des commissions communales

- Commission environnement

16. Adoption du plan de gestion différenciée

En complément de la démarche zéro phyto, la commune de BOHAL a souhaité aller plus loin en adoptant un plan de gestion différenciée des espaces verts. Sandrine DUFEIX du Grand Bassin de l'Oust a réalisé ce document.

La gestion différenciée consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité et la même nature de gestion (tonte, désherbage, arrosage,...). Elle est adaptée à chaque type de zone en fonction de leurs usages afin de répondre aux enjeux multiples du développement durable :

- Environnementaux en favorisant la biodiversité des espaces naturels par la réduction du nombre de tonte, par l'arrêt de l'usage des pesticides (action déjà engagée avec la démarche zéro phyto).
- Socioculturels en valorisant l'identité des paysages communaux, par la mise en valeur des sites, par la sensibilisation des habitants à une gestion plus environnementale en les incitant à être acteurs du changement ;
- Économiques en rationalisant les charges d'entretien des 8,37 ha d'espaces verts, par la réduction du cout lié au temps passé, à l'amortissement de matériel, par l'adaptation de matériels (tondeuse, désherbeur mécanique) ou de plantes couvre sols, paillage, ...

La démarche adoptée pour mettre en œuvre ce plan de gestion différenciée s'est articulé autour de 4 étapes :

- **Première étape** : Réaliser un inventaire de notre patrimoine en recensant les différentes catégories d'espaces avec 58 675 m² de surface enherbées, 14 340 m² de surfaces minérales, 5903 m² de boisements, 2269 m² de zones humides, 2124 m² de massifs arbustifs et 389 m² de massifs fleuris ; et un état des lieux de nos pratiques actuelles d'entretien (taches d'entretien, fréquence d'intervention, temps imparti...) ;

- **Deuxième étape** : Définir les orientations et les objectifs qui seront déclinées site par site qui permettront d'adopter un nouveau mode de gestion des espaces verts de manière spécifique ;
- **Troisième étape** : Classifier les espaces verts en définissant de nouveaux codes qualité par site.
 - Code 1 – aspect impeccable : le terrain de foot, le cimetière, le tour des salles et le bourg
 - Code 2 – aspect soigné
 - Code 3 – aspect rustique : la zone haute de l'ancienne aire de pique de bel orient
 - code 4 –aspect naturel

Le récapitulatif de la classification des espaces verts avec les codes de gestion est annexé à la délibération.

- **Quatrième étape** : Planifier la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts communaux.
 - a) Mettre en application la nouvelle gestion des principaux espaces verts selon les codes de qualité. Un point d'étape annuel sera réalisé avec le service espaces vert et la commission environnement pour suivre l'application de cette nouvelle gestion afin de connaître les limites, les difficultés rencontrées afin de modifier au besoin certains classements et faire évoluer les pratiques du service espaces verts.
 - b) communiquer sur ce thème en mettant en place des panneaux de communication et d'un espace démonstratif comme l'a fait Missiriac. Celui-ci sera implanté au niveau de l'étang et montrera les 4 codes sur un même espace. En effet la zone pique-nique sera en code 1, les abords de l'étang seront en code 2, les berges en code 3 et le talus en code 4.

Il est proposé au Conseil municipal :

Vu l'avis de la Commission Environnement

- d'approuver ce 1^{er} plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune et sa planification.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité approuve ce 1^{er} plan de gestion différenciée des espaces verts de la commune.

Des réflexions ont été engagées par la commission environnement :

- au clos des chênes : un élagueur est venu fin janvier, les chênes ont des fourches qui risquent de fragiliser les arbres en grandissant. Aussi l'élagueur a proposé de couper une des fourches de chaque arbre. Le nombre d'arbres au clos de chênes est trop important, aussi il est proposé d'en couper un sur 2. Les membres de la commission vont étudier les actions à mettre en place cette année ou l'année prochaine.
- réaménagement de la place de la mairie. Le bouleau placé dans le coin de la place va être abattu, les massifs vont être repensés pour rendre la place plus claire comme à sa création.

Commission affaires scolaires

Le groupe restaurant scolaire a tenu sa première réunion jeudi 28 février. Après avoir présenté les objectifs de chacun, pascal a présenté sa journée de travail. Il a souligné l'importance du temps consacré à l'hygiène et la sécurité alimentaire (ménage, réception des denrées avec prise de température...).

Les membres de la commission vont assister à des repas le 1^{er} mars afin de voir la réalité du temps du repas et repenser la présentation du menu.

La commission a acté un essai de pain bio livré par la boulangerie de st Guyomard le lundi et le mardi pendant 6 semaines (du 22 février au 29 avril). Au terme de cet essai une évaluation rapport qualité /prix sera effectuée.

- Commission culture sport loisirs jeunesse

Une réflexion a été menée sur les tarifs des salles et notamment sur le tarif appliqué aux associations le même tarif sera appliqué aux associations de Bohal et aux associations extérieures sans considération du but lucratif ou non de l'association (les associations de Bohal bénéficient d'une gratuité à hauteur de 150€).

Les réunions organisées par des collectivités territoriales (CCVOL, GBO...) sont gratuites.

Un tarif « courte durée » en semaine pourrait être institué sur la salle multifonctions

Il a également été question des états des lieux (à réaliser systématiquement, roulement des élus...).

- Commission communication - relations associations

Une nouvelle association a été créée: « Lach dance » qui propose son activité le mercredi soir à la salle des associations.

Une formation premier secours va être organisée samedi 19 mars à la salle des sports 17 personnes faisant parties des associations bohalaises se sont inscrites.

Une nouvelle communication va être effectuée pour le lotissement de Chabannes. Un devis a été demandé à Digital Evenement Agency pour un panneau de 2*2m recto verso.

Commune nouvelle

Les maires des communes de Malestroit, Missiriac, St Marcel et Bohal se sont rencontrés le 10 février dernier sur la création possible d'une commune nouvelle.

Les quatre maires se sont rencontrés avec le même état d'esprit : aucune commune ne souhaite avancer trop rapidement. Il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion, tenir la population informée et organiser des concertations. Malestroit va aborder ce thème prochainement lors de réunions de quartier.

La prochaine rencontre est fixée à mai, les différentes communes auront à définir leurs attentes notamment sur la conservation des domaines scolaires, associatifs, lieux d'Accueil du public...

Cette nouvelle commune pourrait être rayonnante avec environ 6000 habitants, un centre historique, des communes déléguées dynamiques, à proximité avec à la 4*4 voies. Vu le contexte budgétaire contraint, cette commune nouvelle *pourrait être le moyen de faire face et effectuer des investissements mutualisés*. Lors du prochain conseil, une commission sera créer pour réfléchir comment avancer dans ce sens.

Dossiers PLU

M. LEBRETON Bernard a pris contact avec M. LEJALE. La nouvelle loi ALUR vient modifier les règles d'urbanisme qui sont encore difficiles à appréhender pour le moment. M. LEJALE conseille de se rapprocher des services de Mme AUDRAN de la DDTM qui propose un service de conseil. M. LEJALE pourrait aider lors de l'animation des réunions.

17. Vœux sénateurs plu et loi littoral et ALUR

Les Elu(e)s regrettent l'empilement et la complexité des lois relatives à l'urbanisme. La Loi « Littoral » apportait des restrictions importantes mais permettait la construction à l'intérieur des périmètres bâtis des hameaux. La Loi Alur annule cette possibilité, rendant ainsi impossible toute construction nouvelle dans les « dents creuses » situées dans les hameaux.

De nombreuses familles sont impactées par cette impossibilité de construction. Ces problèmes engendrent de l'incompréhension et du désarroi, parfois accompagné de difficultés financières. Dans ce contexte, il devient extrêmement difficile de garantir leurs droits aux administrés puisque des terrains constructibles hier, ne le sont plus aujourd'hui.

De plus, considérant la baisse des dotations de l'Etat (DGF) programmée sur 4 ans, toute pénalité supplémentaire relative à la non réalisation du nombre de logements sociaux exigés serait très pénalisante, en mettant les communes en graves difficultés budgétaires.

En conséquence, le Conseil Municipal demande au Gouvernement d'instaurer une législation plus juste et plus efficace qui prenne en compte les attentes des Collectivités Locales en matière d'urbanisme et de logement.

Il souhaite que le Gouvernement soit à l'écoute de l'ensemble des Elu(e)s Communaux pour que nos territoires aient les moyens de poursuivre leur développement harmonieux dans l'intérêt de la population.

18. VŒU POUR L'AGRICULTURE

Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marquées par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au-delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la nôtre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plein fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

Les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la vente bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même, il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la

production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges « non productives » qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent pas au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

Pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer de faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous ; Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et production de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à son niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARTICLE 1 : SOUTIENT les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais

Questions diverses

- Le Loto semaine bleue sera organisé à BOHAL par la CCVOL
- Prochain conseil lundi 4 avril 2016 à 20h

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Signataires :

André PIQUET

Bernard NOBLET

Yves COEFFEC

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

BUSSON David,

EMEREAU Patrice,

~~TIGIOT Fabien,~~
TIGIOT Fabien,

BATRIN Christelle,

LE BRETON Bernard,

DREAN Claudine,

DEME Anne-Laure,

ISSERT Cécile,

METAYER Nicolas

DENISET Evelyne